



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20250623-21-2025-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°21-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin (23/06/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

<i>En Exercice</i> (27)	Adeline ROLDAO-MARTINS François VARLET Eric GUEDON	Maryse GUILBERT Nélie LECKI Ahmed LAFRIZI	Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Michel RAES	Sandrine FILLASTRE Marina CAMAGNA Jean-Jacques BIZERAY
-	Laurent CARLIER Sylvie DUPOUY	Eric SZWEC Amadou SENE	Virginie SARTEUR Annie PANNIER	Géraldine PEUCHET Josette DAMBREVILLE
Etaient Présents : (21)	Nadine RACAULT Nelly GICQUEL	Anthony ARCIERO Christine SEDE	Laëtitia ALAPHILIPPE Djey Di KAMARA	Daniel BENAGOU

Absents représentés : Mme SARTEUR donne pouvoir à M. RAES ; Mme DUPOUY à Mme PEUCHET, Mme RACAULT à M. GUEDON ; Mme CAMAGNA à Mme FILLASTRE ; M. SZWEC à M. WROBLEWSKI et M. SENE à M. LAFRIZI

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : M. Ahmed LAFRIZI

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Réalisation d'un emprunt « Prêt Vert » à taux fixe - Banque Postale

En vue de financer les opérations d'investissement inscrites au budget 2025, la commune de Survilliers souhaite contracter **un emprunt** :

Montant emprunté	539.000 €
Durée	20 ans (80 échéances)
Taux fixe garanti¹	3,76 %
Profil d'amortissement	Echéances constantes
Echéances (Périodicité des amortissements et des intérêts)	Trimestrielles
Base de calcul des intérêts	30/360
Objet du contrat de prêt	Financement d'un projet d'investissement ²
Montant de l'échéance	9 615,53 €
Echéances en amortissement	Progressivité trimestrielle €
Echéances en intérêt	Dégressivité trimestrielle
Organisme bancaire	Banque Postale
Intérêts totaux dus en phase d'amortissement	231.199,42 €
Montant total à rembourser	770.199,42 €
Frais de gestion	539 € (0,10% du montant du contrat de prêt)

Il est à noter que cet emprunt « Prêt Vert » dispose de conditions spécifiques :

Les prêts verts de La Banque Postale permettent d'accompagner les projets liés aux domaines d'investissements notamment en lien avec :

¹ Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2045. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

² Le projet d'investissement « **La Maison des Sports** » est fléché pour répondre aux critères d'éligibilité précités.

L'efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain construction/acquisition d'un équipement public achevé après le 31/12/2020 (norme « RT 2012 » ou « Re 2020 ») à l'exception des bâtiments utilisant un système de chauffage à base d'énergies fossiles (gaz et fioul), travaux de rénovation justifiant d'une réduction minimale de 30 % de la consommation d'énergie, modernisation de l'éclairage public (remplacement par un système LED).

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition de la Banque Postale, ci-annexée ;

CONSIDERANT que le projet d'investissement de la Maison des Sports revêt un caractère « vert » de par son dispositif énergétique d'aérothermie en pompe à chaleur et rend la Ville de Survilliers éligible au produit financier « Prêt Vert » de la Banque Postale, à taux préférentiel ;

CONSIDERANT que cet emprunt est inscrit au budget primitif 2025 de la Ville de Survilliers et est nécessaire à l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ;

SUR LE RAPPORT présenté par Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ AVEC 21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (voix abstentionnistes : conseillers de la liste minoritaire « Survilliers Authentique ») :

- **DECIDER** que pour financer une partie des opérations d'investissement inscrits au budget 2025, la commune de Survilliers contracte auprès de la Banque Postale un emprunt de la somme de 539.000 EUROS, tel que précisé dans le tableau précité :
 - **Durée** : 20 ans
 - **Taux fixe** : 3,76 % (base de calcul 30/360)
 - **Echéances constantes**
 - **Frais de dossier** : 539 euros.
- **PRECISE** que le versement des fonds se fera à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/08/2025, **en une** fois avec versement automatique à cette date.
- **PRECISE** que le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-avant, en tant que représentant légal de l'emprunteur ainsi qu'à intervenir avec La Banque Postale.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS